

*Impôt sur le revenu—Loi*

d'intérêt pour les versements, l'erreur administrative qui pourrait être faite par le ministère. Deuxièmement, qu'on envoie comme paiement anticipé le montant au complet, pour éviter aux gens d'aller chez les escompteurs d'impôt. Troisièmement, au lieu de fixer à 15 000 \$ le revenu des familles qui doivent recevoir le paiement anticipé du crédit impôt-enfant, qu'on le mette au plafond que le gouvernement avait déjà décidé, c'est-à-dire 23 500 \$, les familles qui reçoivent le plein montant du crédit impôt-enfant.

Je suis convaincu, je ne comprends pas si un député, peu importe sa couleur politique, peut se lever et dire qu'il est en désaccord sur ces amendements-là. Et s'il l'est, j'aimerais bien qu'il nous explique pour quelles raisons il a décidé, lui, qu'une famille qui gagne 15 200 \$ est plus riche que l'autre qui gagne 15 000 \$.

● (1710)

*[Traduction]*

**M. Angus:** Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart). J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt son intervention dans le débat du projet de loi C-11. Étant donné le débat qui débutera demain au sein de son propre caucus, croit-il que le crédit d'impôt-enfants devrait être offert universellement à tous les Canadiens sans égard à leur revenu? Devrait-on en fait supprimer le plafond et laisser bénéficier tous les Canadiens, quel que soit leur revenu, de l'allocation actuelle d'environ 450 \$?

*[Français]*

**M. Malépart:** Monsieur le Président, si j'ai bien saisi la question, elle concerne l'universalité des allocations familiales. Je pense que le message est clair et la lutte a été faite, c'est le maintien de l'universalité des allocations familiales.

Par contre, il y a un autre aspect, et cela va être un des sujets qui vont être débattus à notre congrès en novembre. Je pense qu'au niveau des politiques sociales, que ce soit pour les familles, pour les personnes âgées, pour les handicapés ou qui que ce soit, il est important qu'on commence à se pencher et de tenter de réaliser ce que j'appellerais moi le revenu annuel garanti, afin de trouver une façon la plus efficace possible, par laquelle les coûts administratifs seront amoindris et aussi qui permettra aux gens de recevoir des dus, mais non une charité.

Je pense que c'est vers cela... et je peux dire que je participe avec d'autres collègues et que ce sera un des sujets qui seront discutés, la formule de revenu annuel garanti, et aussi l'établissement d'une politique pour les personnes du troisième âge.

*[Traduction]*

**M. Redway:** Monsieur le Président, le député trouve énormément à redire à la politique du gouvernement relative aux programmes de soutien du revenu familial. Comme il le sait sans doute, les programmes de soutien du revenu familial mis en oeuvre par le fédéral sont au nombre de trois. Le premier consiste dans l'exemption d'impôt au titre des enfants prévue dans la Loi de l'impôt sur le revenu; le deuxième consiste dans les allocations familiales, et le crédit d'impôt-enfants est le troisième.

● (1720)

Il sait également que le gouvernement précédent, dont il était un ardent partisan, avait institué un système grâce auquel

les familles à revenus élevés bénéficiaient davantage de l'effet conjugué de ces trois programmes que les familles à faibles revenus. Il sait également que grâce aux changements apportés par le gouvernement actuel, les familles à faibles revenus bénéficient plus de ces programmes que les familles à revenus élevés.

Le député croit-il que ces dernières devraient bénéficier davantage des programmes de soutien du revenu familial que les familles pauvres? Pourquoi le gouvernement précédent n'a-t-il pas payé d'avance les crédits d'impôt-enfants comme il le préconise maintenant? Troisièmement, nous dira-t-il si son parti a pour politique officielle d'instaurer immédiatement un régime de revenu annuel garanti et de supprimer tous ces programmes?

*[Français]*

**M. Malépart:** Monsieur le Président, tout d'abord pour répondre à la question, je pense bien que le député doit être conscient et renseigné, savoir que tous les programmes sociaux qui existent présentement ont été instaurés sous le gouvernement libéral, mais on n'est pas ici pour faire de la partisanerie politique et chacun de ces programmes-là, compte tenu de l'efficacité ou de l'utilisation des programmes, doit être modifié, compte tenu de l'évolution de la population.

Je pense qu'il a entièrement raison d'expliquer que, pour venir en aide aux familles, il y avait trois formules. Il est vrai que le gouvernement a tenté de réduire les sommes d'argent qui allaient vers les riches, mais il a oublié de tout transférer ces sommes d'argent-là vers les familles à moyen et à faible revenu.

Et où il y a une distinction entre un libéral et un conservateur, c'est que j'ai l'impression, puis ce sont des chiffres qui le disent, c'est qu'il faut être vraiment pauvre pour être considéré famille pauvre par un conservateur et avoir de l'aide, et la façon de l'aider, c'est de la charité. Tandis que pour un libéral, c'est dans un sens de dignité et de répartition de la richesse.

Alors c'est pour cela que vous avez le montant aujourd'hui de 15 000 \$ et selon les conservateurs, je ne sais pas pour le député lui-même, c'est là une famille pauvre, puis les autres à 23 000 \$ sont riches, mais on n'a pas changé les choses pour ceux qui gagnent 100 000 \$ ou plus et qui peuvent utiliser tous les abris fiscaux et avoir droit au crédit d'impôt, parce qu'ils diminuent leur formule de revenu.

Alors pour répondre au député, au niveau du revenu annuel garanti, je pense qu'il faut absolument, peu importe la couleur du parti politique, continuellement chercher à améliorer nos programmes de sécurité de revenu, de formation de la main-d'oeuvre et les politiques. Si on regarde au niveau des personnes âgées, on sait très bien qu'en 1990, le nombre de personnes âgées augmentera. La durée de vie va de plus en plus progressant. Je regarde, puis je suis persuadé dans chacune de nos circonscriptions, vous avez les Clubs d'âge d'or, à 80, 82 ans, c'est encore sur les planchers de danse. Il y a 20 ans, il y a 30 ans, ces gens étaient peut-être tous dans les centres d'accueil. Mais aujourd'hui les gens sont encore dynamiques et tantôt il va falloir penser à établir une politique pour les gens du troisième âge en matière de logement. On regarde les gens vivre d'une façon dans le logement traditionnel. Rendus à un certain âge, les gens veulent avoir une forme de logement collectif où se regroupent des gens du même âge et un certain temps, on a